Les investissements d'intérêt public en RBC (dd. 13.01.2023)

Programme triennal d'Investissement Communal (PTIC 2022 - 2024)

70 %

30 %

Dotation triennale d'investissement 2022 – 2024

Espaces publics
Voiries : création (prévue par le PRD ou par les PCD)
Voiries : (ré)aménagement – amélioration – renouvellement du revêtement
Itinéraires cyclables et piétons : création – aménagement – amélioration – restauration
Eclairage public : établissement et amélioration des installations
Mobilier urbain : acquisition – renouvellement – installation
Plantations (et leur renouvellement)
Espaces verts
Terrains : acquisition
Terrains : aménagement – réaménagement
Plantations (et leur renouvellement)
Façades de bâtiments classés : mise en lumière
Œuvres d'art : acquisition – installation – restauration
Cimetières, crématoriums, columbariums : création – aménagement – agrandissement
Bâtiments
Bâtiments (à usage administratif – à l'exercice des cultes / morale laïque – à la gestion et à l'entretien des cimetières) : construction – rénovation – acquisition
Utilisation rationnelle de l'énergie
Assainissements
Réseaux d'égouttage : création – renouvellement – réfection
Réseaux d'égouttage : installations
Etudes
Etudes (nécessaires à la réalisation des investissements susmentionnés et effectivement réalisés)

Dotation triennale de développement 2022 – 2024

Priorité fixée pour 2022-2024 :
L'utilisation rationnelle de l'énergie